



CONSEIL MUNICIPAL GREZOLLES

Séance du 13 mars 2026
20h00

PROCES VERBAL

Présents :

Françoise CLEMENT, Olivier MOREAU, Louis AYNES, Jean-François CARTON, Claire CLEMENT, Laure GARRIVIER, Valérie HUBEAU, Jackie JABBOUR, , Audrey PEURIERE, Françoise ROCHE.

Pouvoirs : 0

Absents : Sigismond ROZANSKI

Votants : 10

Majorité absolue : 6

Secrétaire de séance : Laure GARRIVIER

Liste des documents adressés avant le conseil aux conseillers municipaux :

- PV réunion du Conseil Municipal en date du 07 février 2026
- Observatoire des dynamiques rurales (effectifs scolaires)
- Rapport visite DDEN école de Grézolles
- SDIS conseil d'administration
- SDIS Contribution 2026
- SDIS méthode de calcul
- Le budget communal : cadre général
- Maintenance EP SIEL
- Flyer moustique tigre

1. Lecture du Procès-Verbal de la dernière réunion du conseil municipal en date du 07 février 2026

Madame le Maire relit le projet de procès-verbal du conseil municipal en date du 7 février 2026. Ce projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers municipaux soit par mail, joint à la nouvelle convocation, soit sous format papier.

Les conseillers municipaux déclarent valider ce projet à l'unanimité (10 voix pour).

Le PV validé est co-signé par Madame le Maire et le secrétaire de séance du 7 février 2026.

2. Formalités, administratif

2.1. Urbanisme

Un état des Déclarations Préalables, demandes de Certificats d'Urbanisme, projets de vente, travaux suite à accord est présenté aux conseillers.

2.2. Locations

- Café de Grézolles : Madame PATRUNO a donné sa dédite pour le 31 janvier 2026. L'état des lieux a été réalisé le 18 février 2026.

Les conseillers municipaux valident à l'unanimité le remboursement de la caution de Madame PATRUNO (300 €)

- Appartement T2 gauche, 66 rue de la Cure : Madame PATRUNO a donné sa dédite pour le 16 mars 2026. L'état des lieux est programmé pour le 18 mars 2026 à 18h.

Madame Claudy CARTON, ATIF Immobilier, a été mandaté par la commune pour la recherche de locataire + états des lieux d'entrée et de sortie.

2.3. Recensement

Il est terminé depuis le 15 février 2026 : nous restons dans l'attente des résultats officiels.

2.4. Avenant EPORA

L'avenant à la convention opérationnelle supprimant officiellement de l'intitulé du projet la création d'un logement au-dessus du multiservices est validé et signé :

- par la **commune de GREZOLLES** : conseil municipal du 7 février 2026
- par la **CCVAI**, conseil communautaire du 15 janvier 2026
- par l'**EPORA** lors de sa commission du 6 mars 2026.

La date de la vente par l'EPORA à la commune de GREZOLLES est reportée au jeudi 26 mars 2026 à 15h à La Fouillouse (Me GARDE).

Nous avons reçu par courrier de l'EPORA l'autorisation de dépôt de demande de permis de construire.

Cette autorisation a été transmise à Monsieur Vincent BUCHET.

2.5. SIEL

Le SIEL a renouvelé son marché d'éclairage public au 01 janvier 2026.

Jusqu'au 31/12/2025, c'était l'entreprise CITEOS qui assurait le rôle de chargé d'exploitation sur l'ensemble des communes de la CDC VALS D'AIX ET ISABLE.

Depuis le 01/01/2026, c'est l'entreprise SOBECA qui est attributaire du marché éclairage public du SIEL pour la maintenance et les travaux neufs.

Le nouveau chargé d'exploitation est M. Julien GAY.

2.6. Elections municipales

1^{er} tour dimanche 15 mars 2026 de 8h à 18h

2^{ème} tour dimanche 22 mars 2026 de 8h à 18h

1 liste unique pour Grézolles avec pour nom « GREZOLLES »

Tenue du Bureau de Vote : un tableau des présences a été établi lors du précédent conseil municipal et a été transmis aux conseillers dans le PV de la séance du 7 février 2026.

Fin du MANDAT :

	Date de fin de mandat	Fin de versement des indemnités	Date de début de mandat
Maire et adjoints	Exercice de leur fonction jusqu'à l'installation du nouveau conseil municipal (Samedi 21 mars ?)	Jusqu'à la date d'installation du nouveau conseil municipal	A compter de la date d'installation du nouveau conseil municipal (samedi 21 mars ?)
Conseillers municipaux	Dès la proclamation du nouveau conseil municipal, soit le 15 mars		A compter de la date d'installation du nouveau conseil municipal : (samedi 21 mars ?)

3. Finances

3.1. Subvention

Pour information, le dossier déposé auprès du CD42 au titre de l'enveloppe de solidarité 2026 pour la création d'un espace jeunes est réputé complet.

Nous n'avons pas de notification de subvention mais l'autorisation de commencer les travaux pour rappel : travaux TTC : 16 000 € demande d'aide : 7 000 €).

3.2. Vote des taxes TFB, TFNB, TH

Actuellement	TFB Taxe Foncier Bâti	TFNB Taxe Foncier Non Bâti	TH Taxe d'Habitation
Grézolles	23,14	22,12	9,55

Information de la DGFIP : Les bases de calcul vont subir une augmentation de 0,8 % par l'Etat.

Après débat, les conseillers municipaux délibèrent et décident de maintenir à l'identique les taux de TFB (23,14%), TFNB (22,12%), TH t9,55%).

3.3. Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est une taxe locale perçue par la commune, le département et la région (pour l'Île-de-France) sur toutes les opérations de construction ou d'agrandissement exigeant un [permis de construire](#) ou une déclaration préalable de travaux. Elle comprend une part communale et une part départementale. La taxe d'aménagement doit être versée par le bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme. En pratique, il peut s'agir d'une construction, d'un agrandissement, d'une reconstruction...

Pour Grézolles, elle est fixée à 2%.

Après débat, les conseillers municipaux délibèrent et décident de maintenir à l'identique ce taux de 2 %.

3.4. Fongibilité des comptes

Il est proposé de recourir aux principes de fongibilité des crédits, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement conformément à l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités territoriales.

Après débat, les conseillers municipaux délibèrent et valident à l'unanimité cette possibilité de recourir aux principes de fongibilité des crédits et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

3.5. Budgets 2026

La validation des différents CFU ne nous a pas été transmise par les services de la DGFIP, ce qui ne nous autorise pas à voter les différents budgets.

Les CFU (Comptes Financiers uniques) Assainissement (Collectif et non Collectif), Commune ainsi que le Budget Primitif de la Commune sont donc présentés en l'état aux conseillers. Ils seront à nouveau proposés pour être voté à la prochaine équipe municipale.

Pour rappel, la compétence assainissement étant reprise par l'EPCI, il n'y a pas de budget primitif assainissement pour 2026.

4. Questions diverses

4.1. Commémoration du 19 mars 1962 :

Jeudi 19 mars à 10h. Cette commémoration sera suivie du verre de l'amitié

4.2. Bourse aux livres organisée par la médiathèque intercommunale :

Samedi 28 mars de 9h30 à 12h30

4.3. Bourse aux livres à Grézolles

La 2^{ème} édition est programmée pour le samedi 4 juillet 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.